



**POUVOIR POUR LE VOTE LORS DES
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 16 MARS 2019 DU RESEAU AMAP IDF**

(deux pouvoirs maximum par présent-e)

Pour pouvoir participer aux votes ou donner pouvoir lors de l'Assemblée Générale, votre groupe AMAP ou votre ferme doit être à jour de sa cotisation 2019.

Je soussigné-e :

Responsable du groupe AMAP :

Paysan·ne en AMAP :

Donne pouvoir au/à la :

Groupe AMAP :

Ferme en AMAP :

Pour me représenter et voter lors de l'Assemblée Générale du Réseau AMAP IDF du 16 mars 2019.

Consignes de vote Assemblée Ordinaire :

Première résolution :

Deuxième résolution :

Troisième résolution :

Quatrième résolution :

Consignes de vote Assemblée Extraordinaire :

Première résolution :

Fait le....., à

Signature du·de la responsable légal·e du groupe/paysan·ne
(précédée de la mention « bon pour pouvoir »)